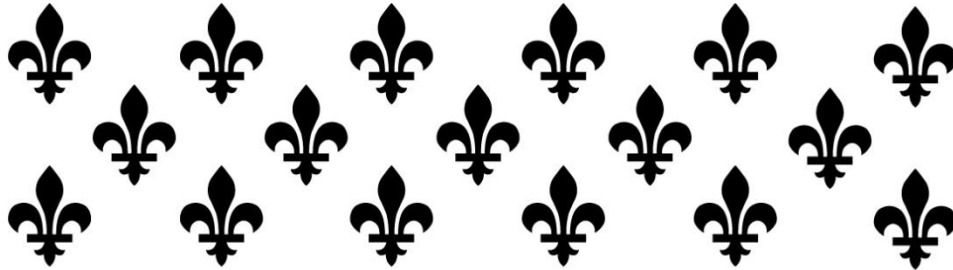


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 11 mai 2022 — N° 58

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Amélie et Frédérick, Service d'entraide.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du journal *La Plume étudiante de l'Outaouais*.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Société du réseau Économusée.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Gervais pour ses 35 années de service au sein du club de hockey des Canadiens de Montréal.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la police.

11 mai 2022

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner la présence d'élus municipaux de la circonscription de Lotbinière-Frontenac en visite à l'Assemblée nationale.

Mme St-Pierre (Acadie) fait une déclaration afin d'appuyer les demandes de la Coalition Santé Laurentides.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Joanne Joannette, directrice générale de la Chambre de commerce de la région d'Acton.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Verret pour sa contribution à la communauté de Beloeil.

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner la réalisation d'une capsule vidéo présentant les conditions de vie des aînés de la circonscription de Gaspé.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

11 mai 2022

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

L'entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik – 2022-2023.

(Dépôt n° 561-20220511)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 85 concernant la lourdeur administrative du ministère des Transports dans certains projets de la MRC de Rouville, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 avril 2022 par M. Fortin (Pontiac);

(Dépôt n° 562-20220511)

La réponse à la question écrite n° 92 concernant la révision des ententes d'accompagnement-transport bénéficiant aux prestataires des programmes d'assistance sociale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 avril 2022 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 563-20220511)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2021-2022 – Mai 2022.

(Dépôt n° 564-20220511)

11 mai 2022

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 29 et 30 mars, les 6 et 7 avril ainsi que le 10 mai 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 565-20220511)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 10 mai 2022 sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 316 en annexe)

Pour : **69** Contre : **40** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du principe du projet de loi n° 28 est adopté.

11 mai 2022

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 28 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

L'Assemblée tient le vote reporté le 10 mai 2022 sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 317 en annexe)

Pour : **87** Contre : **21** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 20^e édition de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie qui se tiendra le 17 mai 2022, sous le thème « Chaque seconde, l'intolérance écourte des vies »;

QU'elle prenne acte que la campagne vise à sensibiliser le grand public aux impacts de l'homophobie et la transphobie sur l'espérance de vie des personnes LGBTQI+;

11 mai 2022

QU'elle reconnaisse que les personnes LGBTQI+ vivent des violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles, médicales ou institutionnelles, au Québec comme ailleurs dans le monde, et que ces violences portent atteinte à leur droit à la dignité et à la sécurité, en plus de réduire leur espérance de vie;

QU'elle rappelle que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est une initiative de la Fondation Émergence, un organisme du Québec, et que cette journée est un vecteur de changement dans de nombreux pays;

QUE l'Assemblée nationale demande à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux États membres d'instaurer officiellement par résolution le 17 mai comme Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Boulet, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la fermeture du chemin Roxham; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la tenue de la Semaine de la police, qui se déroulera cette année du 15 au 21 mai, sous le thème « Mieux se comprendre : la police et le citoyen »;

11 mai 2022

QU'elle rappelle que cette semaine vise à sensibiliser les citoyens au rôle essentiel des policiers dans notre société et à leur contribution au maintien de la paix;

QU'elle rende hommage à ces femmes et à ces hommes qui assurent, au jour le jour, la sécurité de la population sur le vaste territoire du Québec;

QU'elle profite de cette occasion pour reconnaître que la nature du travail policier, de plus en plus diversifié et variable selon les communautés, nécessite des adaptations à de nombreux enjeux de société et de sécurité;

QU'elle souligne les efforts déployés par les corps policiers pour contrer le phénomène du profilage racial et social;

QU'enfin, elle profite de cette occasion pour inviter les citoyens à participer aux différentes activités qui seront organisées afin de consolider les liens de confiance entre la population québécoise et les policiers.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Polo (Laval-des-Rapides), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant l'immigration et la pénurie de main d'œuvre; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

11 mai 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellette (Chomedey), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la région des Laurentides est une région administrative qui a connu une croissance exponentielle dans les trois dernières décennies, couplée à un vieillissement accéléré de ses résidants, en plus de connaître un essor fulgurant de sa villégiature et un afflux constant d'excursionnistes à la recherche de l'accès à la nature, surtout depuis la pandémie;

QU'elle reconnaisse également l'urgence de l'application des principes du Plan en Santé dans la région des Laurentides, considérant que cette région se classe parmi les dernières au Québec en ce qui a trait à l'accessibilité aux soins dans leur ensemble, qu'elle n'a pas pu bénéficier d'une mise à niveau importante de ses infrastructures depuis plus de 30 ans et que la région souffre d'une sous-budgétisation historique, bien que les investissements aient repris ces dernières années;

QU'elle réitère la pertinence de la résolution du 6 mai 2021 adoptée unanimement par ces membres et adressée au gouvernement du Québec afin d'opérer un rattrapage financier pour la région des Laurentides, et pour cela qu'elle propose au gouvernement du Québec de s'appuyer sur l'application de son Plan en Santé, qui mise sur l'accessibilité et l'évaluation des soins, l'efficacité, l'innovation, la décentralisation ainsi que l'application des mesures de performance et d'appréciation des patients.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

11 mai 2022

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève.

11 mai 2022

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 56 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 31 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 47 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 57 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de deux minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'elle a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 12 mai 2022 :

Le premier, sur une question adressée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, sur le sujet suivant : « la crise du logement »;

Le deuxième, sur une question adressée par Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, sur le sujet suivant : « la crise du logement ».

Le débat se poursuit.

11 mai 2022

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions formulant un grief et sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 sont mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à 15 heures lors de la présente séance.

À 12 h 59, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté plus tôt au cours de la présente séance sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **318** en annexe)

Pour : **68** Contre : **34** Abstention : **0**

Projets de loi de crédits

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 36, Loi n° 2 sur les crédits, 2022-2023, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi.

11 mai 2022

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi n° 36, Loi n° 2 sur les crédits, 2022-2023, est adopté.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que depuis plusieurs mois, les Québécois, notamment les plus vulnérables et les jeunes familles, font les frais d'une hausse rapide du coût de la vie;

QU'elle prenne acte que la croissance des salaires a été insuffisante pour contrer les effets de la hausse de l'inflation;

QU'elle reconnaisse que les Québécois font face à des choix difficiles notamment en matière d'alimentation, de logement et d'énergie;

QU'enfin, elle déplore que le gouvernement du Québec n'ait pas déployé de moyens suffisants pour atténuer l'impact de la hausse du coût de la vie sur la population et qu'elle exige qu'il mette de l'avant de nouvelles mesures structurantes dans les meilleurs délais.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 51 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 27 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 39 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 9 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de deux minutes par députés. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Du consentement de l'Assemblée, le temps alloué au gouvernement est ajusté afin que le débat se termine à 17 heures.

11 mai 2022

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), propose :

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, à la fin du dernier alinéa : « , notamment la hausse du salaire minimum à 18 \$ de l'heure, un gel temporaire des loyers, l'annulation de la hausse des tarifs d'Hydro-Québec et l'octroi d'un montant direct aux personnes âgées ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate que depuis plusieurs mois, les Québécois, notamment les plus vulnérables et les jeunes familles, font les frais d'une hausse rapide du coût de la vie;

QU'elle prenne acte que la croissance des salaires a été insuffisante pour contrer les effets de la hausse de l'inflation;

QU'elle reconnaisse que les Québécois font face à des choix difficiles notamment en matière d'alimentation, de logement et d'énergie;

QU'enfin, elle déplore que le gouvernement du Québec n'ait pas déployé de moyens suffisants pour atténuer l'impact de la hausse du coût de la vie sur la population et qu'elle exige qu'il mette de l'avant de nouvelles mesures structurantes dans les meilleurs délais, notamment la hausse du salaire minimum à 18 \$ de l'heure, un gel temporaire des loyers, l'annulation de la hausse des tarifs d'Hydro-Québec et l'octroi d'un montant direct aux personnes âgées.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leitão (Robert-Baldwin) et sur la motion d'amendement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), sous réserve de la permission de son auteur.

Du consentement de l'Assemblée, les 10 minutes allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique sont allouées à Mme Nichols (Vaudreuil).

11 mai 2022

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Nichols (Vaudreuil) refuse la proposition d'amendement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Leitão (Robert-Baldwin) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, ainsi que les amendements transmis par M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, Mme David (Marguerite-Bourgeois), Mme Ghazal (Mercier) et M. Bérubé (Matane-Matapédia).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 mars 2022, les travaux se poursuivent au-delà de 18 h 30.

À 18 h 37, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 18 h 43.

11 mai 2022

Le débat terminé, du consentement de l'Assemblée, M. Picard, premier vice-président, procède à la mise aux voix individuelle de l'ensemble des amendements, à l'exception de certains proposés par M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, et à leur lecture.

Sont d'abord mis aux voix en bloc les trois premiers amendements proposés par M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, à l'article 58; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 18 h 45, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 12 mai 2022, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 11 mai 2022, à 16 h 25, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 36 Loi n° 2 sur les crédits, 2022-2023

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

11 mai 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux :

(Vote n° 316)

POUR - 69

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélangier (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	

CONTRE - 40

Arcand (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (IND)	Samson (IND)
Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (IND)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Mélançon (PLQ)	Roy (IND)	
Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)	
(Jonquière)			

11 mai 2022

Sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux :

(Vote n° 317)

POUR - 87

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellette (IND)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	(Champlain)	Poulin (CAQ)
Blais (CAQ)	(Jonquière)	LeBel (IND)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Ghazal (QS)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (IND)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Julien (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Dorion (QS)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Montpetit (IND)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)

CONTRE - 21

Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Polo (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Cicccone (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)	

11 mai 2022

Sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 :

(Vote n° 318)

POUR - 68

Allaire (CAQ)	Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
(Prévost)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	

CONTRE - 34

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Mélançon (PLQ)	Samson (IND)	